

Réf: Dossier 215310

Avis de constitution

SOCIETE SOCIETE « LYS DE LA VALLEE PRESTIGE »

Siège Abidjan, Koumassi, ABIDJAN KOUMASSI PRES
DU 36ème ARRONDISSEMENT, Lot NB, Ilot NB

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 03 Mai 2023, et enregistrés au CEPICI le 16 Mai 2023, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « LYS DE LA VALLEE PRESTIGE »

Objet : RESTAURATION, VETEMENTS, DISTRIBUTION DE L'EAU MINERALE ET BOISSONS ENERGETIQUES, PRESTATIONS DE SERVICES DIVERS. Et pour la réalisation de l'objet social :

- l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.
- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.
- la prise en location gérance de tous fonds de commerce.
- la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée
- et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social Abidjan, Koumassi, ABIDJAN KOUMASSI PRES
DU 36ème ARRONDISSEMENT, Lot NB, Ilot NB

Dirigeant(s) Mme BIESSAN EPOUSE KOFFI KACHIE
FLORENTINE (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2023-B13-05848 du 20/07/2023 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°39535/GTCA/RC/2023 du 20/07/2023

